

PROGETTO “LA BOTTEGA DEI DIRITTI”, SOSTENUTO DELLA FONDAZIONE SUD
(2021-IMM-00551)

AZIONE: MAPPATURA – 47877



Français

INFORMATION ET ORIENTATION
POUR L'ACCÈS AUX SERVICES TERRITORIALES

Sommario

1. Informations pour le citoyen étranger extracommunautaire	3
1.2. Séjour régulier: les documents requis	3
1.3. Présence irrégulière et expulsions	3
1.4. Entrée à des fins professionnelles	3
1.5. Bureau unique pour l'immigration	3
1.6. Autorisation d'embauche de travailleurs étrangers	3
1.7. Autorisation pour regroupement familial	4
1.8. Conversion permis de séjour	4
2. Système d'accueil sur le territoire	4
3. La Préfecture de Police (Questura)	5
4. La Mairie/Municipalité	5
4.1. La Mairie de Policoro	6
4.2. La Mairie de Nova Siri	6
4.3. Police locale	6
5. Services de Santé	6
5.1. L'Hôpital de garnison (Hôpital)	6
5.1.1. Hôpital "Madonna delle Grazie" de Matera	6
5.1.2. Hôpital "Giovanni Paolo II" de Policoro	7
5.2. Le District de Santé	7
5.3. Les Cabinets de Santé	7
5.4. La Garde médicale	8
5.5. Salle d'urgence	8
6. Les forces de police	8
6.1. Police d'État	8
6.2. La Police pénitentiaire	8
6.3. Carabinieri	9
6.4. Garde de Finance	9
6.5. Capitainerie du port - garde-côtière	9
6.6. Service antiviolence et Stalking	9
7. Services d'utilité publique	10
7.1. Bureau de poste	10
7.2. INPS	10
7.3. INAIL	10
7.4. Agence du Revenu	10
8. Transport public	11

8.1 Bus de ville à Policoro	11
8.2. Terminal Bus	11
8.3. Gare	11
8.4. Taxi et location avec chauffeur	11
9. Écoles et formation professionnelle	12
9.1. Crèche.....	12
9.2. Instituts d'éducation.....	12
9.3. Instituts d'enseignement supérieur	13
9.4. Écoles du soir	13
9.5. Centre Provincial Education Adultes.....	13
9.6. Organisme de formation professionnelle	13
10. Organisations pour la recherche du travail et la Défense des travailleurs.....	14
10.1. Centres pour l'Emploi (CPI)	14
11. Organisations syndicales	14
12. Culture locale.....	15
13. Lieux de Culte.....	15
13.1. Lieux de culte de foi catholique	15
13.2. Lieux de culte de foi orthodoxe.....	15

1. Informations pour le citoyen étranger extracommunautaire



Les citoyens étrangers peuvent entrer sur notre territoire pour le tourisme, les études, le regroupement familial et le travail. Le citoyen étranger peut entrer en Italie s'il est en mesure de documenter le motif et les conditions du séjour, ainsi que la disponibilité de moyens à la fois pour subvenir à ses besoins pendant le séjour et pour rentrer dans le pays d'origine, sauf en cas d'entrée pour raisons de travail. Les personnes qui ne remplissent pas ces conditions ne sont pas admises en Italie, ou sont considérées comme une menace pour la sécurité nationale ou de l'un des pays avec lesquels l'Italie a signé des accords pour la libre circulation des personnes entre les frontières

intérieures. La réglementation de référence sur l'immigration et la condition de l'étranger est le Texte unique sur l'immigration.

1.2. Séjour régulier: les documents requis

Pour entrer régulièrement en Italie, vous avez besoin de votre passeport ou autre document de voyage et de votre visa d'entrée (pour visite et/ou tourisme, travail, études et/ou recherche, famille, etc.), qui doit être demandé à l'ambassade ou aux consulats italiens dans le pays d'origine ou de résidence permanente du citoyen étranger extracommunautaire. L'entrée en Italie est autorisée avec des visas de court séjour, valables jusqu'à 3 mois, et pour des séjours de longue durée impliquant la délivrance d'un permis de séjour (de longue durée) avec motif identique à celui du visa. Pour les séjours de moins de trois mois, sont considérés comme valables les visas délivrés par les autorités diplomatiques d'autres États avec lesquels l'Italie a ratifié des accords ou sur la base de règles communautaires.



1.3. Présence irrégulière et expulsions

Le non-respect de ces procédures, ou un séjour au-delà de 3 mois ou la durée mineur indiquée éventuellement dans le visa, placent l'étranger en situation irrégulière et en comportent l'expulsion, sauf cas de force majeure prévus par la loi. Les citoyens étrangers expulsés ne peuvent rentrer en Italie, sauf s'ils ont une autorisation spéciale ou si l'interdiction d'entrée a pris fin. Ne sont pas admis en Italie les étrangers signalés pour des raisons graves d'ordre public et de sécurité nationale, et de protection des relations internationales. En pratique, est considéré comme irrégulier:

- le citoyen extracommunautaire qui entre en Italie sans document (passeport ou document de reconnaissance et visa);
- le citoyen extracommunautaire qui, entré régulièrement en Italie, a perdu les conditions nécessaires pour le séjour.

L'étranger qui arrive irrégulièrement en Italie est renvoyé à la frontière ou, s'il est déjà entré sur le territoire national, il est expulsé, à moins qu'il ne doive être détenu dans l'un des centres d'immigration pour en vérifier l'identité et/ou la nationalité. La décision d'expulsion est prise par la préfecture compétente et exécutée par la préfecture.

1.4. Entrée à des fins professionnelles

L'entrée en Italie pour des raisons de travail salarié, même saisonnier, et de travail indépendant, doit se faire dans le cadre des quotas d'entrée (article 21 T.U.) fixés dans les décrets périodiques (généralement annuels), les 'décrets-Flux émis par le président du Conseil des ministres sur la base des critères énoncés dans le document de politique triennale sur les politiques d'immigration (article 3). Les décrets-flux prévoient normalement une réserve de quotas pour les citoyens des pays avec lesquels l'État a conclu des accords pour la réglementation des flux d'entrée et des procédures de réadmission.

1.5. Bureau unique pour l'immigration



- C'est la structure, active dans chaque préfecture, compétente pour :
 - la délivrance d'une autorisation à l'embauche pour travail salarié, déterminé ou indéterminé et saisonnier de citoyens étrangers non communautaires résidant à l'étranger, dans les limites des quotas prévus par le 'décret-flux';
 - la délivrance d'une autorisation à l'embauche dans des cas particuliers (Artt. 27, 27 bis, 27 ter et 27 quater du décret législatif n° 286 de 1998 (texte unique immigration);
- la délivrance d'une autorisation à l'entrée de citoyens étrangers pour regroupement familial;
- conversion des permis de séjour pour études ou stages et pour travail saisonnier en permis de travail salarié.

1.6. Autorisation d'embauche de travailleurs étrangers

L'employeur, à travers la procédure télématique disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur, demande l'autorisation au guichet unique de la province dans laquelle doit s'exercer l'activité professionnelle. Le guichet unique, ayant obtenu l'avis de la Questura et de la Direction Territoriale du Travail, en présence de toutes les conditions prévues, délivre l'habilitation.

1.7. Autorisation pour regroupement familial

Le citoyen étranger qui se trouve régulièrement sur le territoire national avec un titre de séjour d'une durée d'au moins un an peut demander au guichet unique l'autorisation pour le regroupement familial avec:

- conjoint majeur non légalement séparé;
- enfants mineurs non mariés, avec le consentement de l'autre parent;
- enfants majeurs à charge (pour invalidité totale);
- parents à charge s'ils n'ont pas d'autres enfants dans leur pays d'origine/provenance, ou plus de 65 ans avec d'autres enfants qui ne peuvent pas les entretenir pour des raisons de santé graves.

1.8. Conversion permis de séjour

Le citoyen étranger qui se trouve régulièrement sur le territoire national avec un permis de séjour valable pour études, stage ou travail saisonnier, peut demander la conversion de son permis de séjour au guichet unique de la province dans laquelle il a la résidence, pour vérifier la disponibilité de quotas d'entrée pour travail subalterne.

2. Système d'accueil sur le territoire

Parallèlement aux politiques migratoires, un système d'accueil à deux niveaux est mis en place dans notre pays.



D'une part, le premier accueil est assuré immédiatement après le débarquement dans les hotspots - et pour le temps strictement nécessaire pour effectuer les premières interventions d'assistance matérielle et sanitaire, avec les procédures d'identification et de photo-signalisation - ainsi que, ultérieurement, dans des structures activées par les Préfectures sur tout le territoire national, où tous les services essentiels sont fournis, dans l'attente de définir la demande de protection internationale.

Le second accueil est assuré par des projets d'assistance à la personne et d'intégration sur le territoire qui sont activés par les autorités locales adhérentes au Système de protection pour titulaires de protection internationale et mineurs étrangers non accompagnés (SAI). À cette fin, les autorités locales peuvent utiliser les ressources financières mises à disposition par le Ministère de l'Intérieur à travers le Fonds national pour les politiques et services d'asile.

Le système de protection se caractérise par:

- La participation volontaire des collectivités territoriales au réseau des projets d'accueil;
- Des politiques synergiques sur le territoire avec le secteur privé qui contribuent de manière essentielle à la réalisation des interventions.

Les projets d'accueil, présentés sur la base d'avis spécifiques, sont soumis à l'examen d'une Commission d'évaluation composée de représentants du Ministère de l'Intérieur, d'un représentant de l'Association nationale des Municipalités italiennes (ANCI) et par un représentant de l'Union des provinces d'Italie (UPI). La Commission est également composée par un représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et un représentant des Régions.

Le Ministère de l'Intérieur fournit des directives spécifiques, qui précisent les critères et les modalités de présentation des demandes d'accès des autorités locales jusqu'à la répartition annuelle du Fonds national pour les politiques et services d'asile.



(source: interno.gov.it)

3. La Préfecture de Police (Questura)

La Préfecture de Police, en Italie, est un bureau du département de la sécurité publique à compétence provinciale, sous le Ministère de l'Intérieur. La Questura de Matera est située via Giuseppe Gattini, n. 12.

- Numéro du standard: 0835378111
- Numéro de télécopie: 0835378777
- Email: dipps150.00F0@pecps.poliziadistato.it

Pour l'état de la procédure, visitez la page

<https://questura.poliziadistato.it/stranieri/>



4. La Mairie/Municipalité

Une **mairie**, dans l'ordre juridique de la République italienne, est un organ local territorial autonome prévu par la Constitution de la République italienne. Le **maire** est le chef de la mairie. Il est élu démocratiquement par voie d'élections municipales au suffrage universel parmi tous les citoyens municipaux ayant droit au vote (résidents de plus de 18 ans). Le maire a des pouvoirs exécutifs avec le conseil municipal, organe collégial composé d'un nombre variable d'assesseurs municipaux qu'il a lui-même nommés pour représenter les forces politiques qui le soutiennent. Le mandat de maire est de 5 ans, sauf démission ou décès.

Le **conseil municipal**, organe collégial équivalent du Parlement au niveau de l'État, est composé de conseillers représentant toutes les forces politiques du territoire. Les **conseillers** ont pour fonction d'approuver le budget municipal, de délibérer et d'approuver les décisions prises par le maire et/ou le conseil municipal (par exemple les Ordonnances). Outre la figure d'assesseur et de conseiller, il y a celle de **secrétaire municipal**. L'activité administrative se déroule généralement dans la **mairie**, lieu où se déroulent les relations directes avec les citoyens. La municipalité est responsable de l'administration du territoire en ce qui concerne:

- définition et respect du budget municipal annuel
- définition et respect du plan directeur municipal
- ordre public et sécurité publique
- gestion du trafic routier communal
- gestion des bâtiments publics
- traitement des déchets
- gestion de problèmes liés aux intempéries et aux catastrophes naturelles.

Chaque commune appartient à une Province. Il s'agit d'une autorité locale ayant une compétence sur un groupe de municipalités. La Région, quant à elle, représente le premier niveau de subdivision du territoire de l'État italien avec des fonctions définies par la Constitution.

Chaque Région comprend au moins une province. En effet, la Région Basilicata comprend la Province de Matera et la Province de Potenza.

Le citoyen peut s'adresser à la Municipalité pour les déclarations de données personnelles et les certifications d'état civil délivrées par les Municipalités. Ces documents concernent des faits ou des événements de la vie du citoyen, tels que :

- la naissance et la reconnaissance d'un enfant
- la délivrance de la carte d'identité
- le changement de domicile, d'adresse ou de résidence
- le transfert de résidence d'une autre Commune ou de l'étranger, mais aussi le transfert de résidence vers l'étranger
- la constitution d'une nouvelle famille ou d'une nouvelle cohabitation, c'est-à-dire les changements intervenus dans la composition de la famille ou de la cohabitation à la suite de mariages, d'unions civiles, de cohabitations de fait et de divorces
- le décès d'un membre de famille.

Il est également possible de s'adresser à la Bibliothèque municipale, sur piazza Eraclea, pour :

- consulter gratuitement des livres, journaux et périodiques;
- prêt gratuit de livres;
- reproduction de documents;
- service internet;
- postes de travail pour malvoyants;
- demander des tickets repas pour la cantine scolaire;
- demander le transport scolaire (bus scolaire).



4.1. La Mairie de Policoro



Comune di Policoro

La **Mairie de Policoro** est située à la Piazza Aldo Moro, 1 - CAP 75025

Numéro de téléphone du standard (+39) 0835.9019111

La **Bibliothèque municipale** "M. Rinaldi" est situé à la piazza Eraclea. Le contact téléphonique est (+39) 0835.972895.

4.2. La Mairie de Nova Siri

La Mairie de Nova Siri se trouve via Dr. Melidoro, 1 - CAP 75020.

Numéro de téléphone du standard (+39) 0835.5061

À Nova Siri scalo, il y a la succursale de la municipalité via Pietro Nenni, 2.



4.3. Police locale



La police locale (ou police municipale ou agents de la circulation) est un type de police locale qui, en Italie, s'occupe de la protection de la sécurité urbaine. La police locale est gérée par la municipalité, donc la plus haute autorité est le maire. La police locale est dotée de tâches d'administration publique. Celles-ci concourent néanmoins à la protection de l'ordre public et de la sécurité publique, en coopération avec les forces de police de l'État.

La police locale intervient principalement pour le contrôle de la circulation urbaine et pour les situations de dégradation urbaine, de trafic de drogue, de bagarres, de vols, de crimes prédateurs en général et de divers autres troubles. Les fonctions comprennent : la sécurité publique; la police administrative; la surveillance du respect des règlements locaux; les services de police commerciale et de lutte contre les incendies; la police environnementale, sanitaire et fiscale locale; la police de la circulation (dans le territoire de compétence, sauf accord et autorisation des autorités de l'État).

- Pour contacter la Police locale de la Municipalité de Policoro le numéro est 0835.980876. Le siège est situé via Dante Alighieri, 4 près du Bureau de Poste.
- Pour contacter la Police locale de la Municipalité de Nova Siri, le numéro est 0835.877062. Le siège est sur la place Pape Jean XXIII.

5. Services de Santé

Le Service national de santé (NHS) est un système de structures et de services qui visent à garantir à tous les citoyens, dans des conditions d'égalité, l'accès universel à la fourniture équitable de soins de santé, en application de l'article 32 de la Constitution de la République italienne.

Chaque région a son propre service de santé. La Basilicata a deux entreprises sanitaires locales qui coïncident avec les deux provinces : Matera et Potenza.



L'**Autorité sanitaire locale** de Matera (ASM) est basée à Matera, via Montescaglioso. Les numéros de téléphone du standard sont les suivants : 0835.253111 - 0835.252111.

5.1. L'Hôpital de garnison (Hôpital)



L'hôpital est la structure organisationnelle destinée à la promotion, au maintien et au rétablissement des conditions de santé de la population en assurant le diagnostic et le traitement par le biais de prestations spécialisées d'hospitalisation ou de type ambulatoire.

Dans chaque hôpital se trouve le Bureau des Relations avec le Public (URP) pour obtenir des informations et des orientations sur les services offerts.

5.1.1. Hôpital "Madonna delle Grazie" de Matera

À Matera il y a l'hôpital "Madonna delle Grazie" situé via Cattedra Ambulante.

Le téléphone du standard est 0835/252211. Le numéro de téléphone de l'URP est 0835/253645

5.1.2. Hôpital "Giovanni Paolo II" de Policoro



L'hôpital "Giovanni Paolo II" est situé à Policoro, Viale Salerno. Le numéro de téléphone pour contacter le standard est le 0835/9861. Vous pouvez contacter l'URP au 0835/986333. De plus, à l'hôpital de Policoro il y a le Tribunal des Droits du Malade que vous pouvez contacter au 0835 / 986306 et est actif Lundi - Mercredi et Vendredi de 9h00 à 11h00. À l'hôpital de Policoro, il est possible de trouver les unités opératoires suivantes:

- Chirurgie générale
- Radiologie
- Centre de santé mentale
- Ophtalmologie ASM
- Médecine générale
- Orthopédie et Traumatologie
- Médecine physique et rééducation
- Pédiatrie et Néonatalogie ASM
- Anesthésie et Réanimation ASM
- Obstétrique et Gynécologie ASM
- Laboratoire d'analyse
- Diagnostic et traitement de l'espace psychiatrique
- Unité Coronaire
- Activités Vestibologie et gestion intégrée de l'activité ORL
- Service de Pharmacie
- Endoscopie digestive
- Centre de cardiologie

5.2. Le District de Santé

Le District de Santé est la structure opérationnelle par laquelle l'Autorité sanitaire locale assure la réponse unitaire coordonnée et continue aux besoins de santé de la population d'un territoire donné.

A Policoro il se trouve via Moncenisio (derrière le siège du Centre "Padre Minozzi").

Le District est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 13h30. Le mardi et le jeudi, il est également ouvert de 14h30 à 17h00

Les activités ambulatoires présentes dans le District de Policoro sont les suivantes:

CLINIQUES	TéléPHONE
DENTISTERIE	0835/986437
OTHORINO	0835/986703
MEDICINE DU SPORT	0835/986436
CHIRURGIE	0835/986703
PÉDIATRIE	0835/986501
NEUROLOGIE	0835/986446
NEUROPSYCHIATRIE	0835/986442
DERMATOLOGIE	0835/986703
CARDIOLOGIE	0835/986438

5.3. Les Cabinets de Santé

Les Cabinets de Santé sont situés dans chaque Municipalité du Territoire. Ceux-ci sont :

- Cabinet de santé de Colibraro (0835/841111)
- Cabinet de santé de Montalbano jonico (0835 459052)
- Cabinet de santé de Nova Siri Scalo (0835/986715)
- Cabinet de santé de Nova Siri Pays (0835/505544)
- Cabinet de santé de Rotondella (0835/504381)
- Cabinet de santé de Saint-Georges (0835/846492)
- Cabinet de santé de Scanzano Jonico (0835/986371)
- Cabinet de santé de Tursi (0835/532545)
- Cabinet de santé de Valsinni (0835/818368)

5.4. La Garde médicale

GUARDIA MEDICA



La garde médicale est le service, également appelé service de continuité des soins, qui garantit une assistance médicale de base tant au bureau qu'à domicile pour les situations jugées d'urgence et qui se surviennent pendant les heures de nuit (de 20h00 à 08h00), les jours fériés et veilles de jours fériés (à partir de 10 heures).

Les coordonnées suivantes sont nécessaires pour contacter le réseau local des services médicaux d'urgence:

- Garde médicale de Policoro, via Moncenisio, 1 (0835.986455)
- Garde médicale de Colobraro, Viale Vittorio Veneto, 59 (0835/841111)
- Garde médicale de Montalbano Jonico, viale dei Caduti, 67 (0835 459052)
- Garde médicale de Nova Siri Scalo, via Madre Teresa di Calcutta (0835.986716)
- Garde médicale de Rotondella Via Scotellaro Rocco, 20 (0835.504381)
- Garde médicale de San Giorgio Via Sotto Gli Orti (0835.846492)
- Garde médicale de Scanzano Jonico, Via Alcide De Gasperi, 4 (0835/986371)
- Garde médicale de Tursi, piazza Cattedrale, 9 (0835.569712)
- Garde médicale de Valsinni, Via Carmine, 13/23, (0835/818368)

5.5. Salle d'urgence

La salle d'urgence est une unité opérationnelle de l'hôpital dédiée aux urgences. Il se trouve dans tous les hôpitaux du territoire : Policoro (0835.986312), Tinchì (0835.586525), Matera (0835.253212).

Le numéro pour contacter l'urgence sanitaire est le 118. Dans ce cas, une équipe spécialisée interviendra pour faire face à l'urgence directement sur le lieu du malaise, accident ou de toute autre affection.

Pour les situations moins graves, vous pouvez demander un service d'ambulance offert par des organisations privées et bénévoles. Parmi ceux-ci figurent:

- Policoro – Heraclea, Via Beato Giovanni Da Caramola, Policoro (347 109 0097)
- Servizio Ambulanza Policoro "CAFARO" - Maria SS D'Anglona Via Cristoforo Colombo, Policoro (331.5826725)
- Associazione Emergenza Radio, Via Alcide De Gasperi, 1 Scanzano Jonico (0835 954141)
- Servizio Ambulanze Ass. Maria ss D'Anglona, loc. Panarace, Tursi (3386173314)
- Croce Blu Pisticci Marconia, Via Timeo (393.4139344).

6. Les forces de police

Les forces de police italiennes sont des corps qui supervisent l'exercice des fonctions de police dans la République italienne.

Le droit italien prévoit 4 forces de police nationales à direct contrôle gouvernemental (à ordre civil et militaire), en plus des forces de police locales qui peuvent éventuellement être constituées par les municipalités (ou groupement de municipalités) et les provinces.

Tous les corps armés de l'État ont des fonctions de sécurité publique et de police judiciaire, qui sont toutes deux des fonctions distinctes par la fonction typique de police.

6.1. Police d'État

La Police d'État dépend du département de la sécurité publique du Ministère de l'Intérieur, qui exerce des fonctions de police judiciaire et administrative. La fonction prédominante est la gestion de l'ordre et de la sécurité publique.

Numéro d'urgence : 113

Le Commissariat P.S. est situé à Policoro à la via Puglia, 32. Numéro de téléphone : 0835.952211

6.2. La Police pénitentiaire

La Police pénitentiaire, dépendant du Ministère de la Justice, a des compétences spécialisées dans les services liés à la gestion des personnes soumises à des restrictions de la liberté personnelle et des structures carcérales, fonctions de police judiciaire, de prévention, de police de la circulation (en relation avec les tâches d'établissement) et d'ordre public.

Numéro de téléphone de la Maison d'arrêt de Matera : 0835 334751

6.3. Carabinieri



Parmi les forces de police militaires, on trouve l'Arme des Carabinieri. Cette fonctionnaire du Ministère de la Défense exerce les fonctions de police judiciaire et de sécurité publique, de maintien de l'ordre public et de la sécurité, de police de l'environnement (ex Corps forestier) et administrative. Il est placé de manière autonome au sein du Ministère de la Défense, avec le rang de force armée ainsi que de force militaire de police à compétence générale.

Numéro d'urgence : 112

Le Commandement de la Compagnie de Policoro est situé à la via Monte Bianco, 18.

Numéro de téléphone : 0835.9850

6.4. Garde de Finance

La Garde de Finance a un ordre militaire et dépend directement du Ministre de l'Économie et des Finances. Elle se distingue par ses compétences spécialisées dans la prévention et la répression des infractions monétaires, financières et fiscales, avec des fonctions de police judiciaire, de police routière, de sécurité publique, de police douanière, militaire et fiscale.

Pour les signalements et les plaintes : 117 Le Commandement Compagnie de Policoro se trouve à la via Bologna, 2.

Numéro de téléphone : 0835.972112



Guardia di Finanza

6.5. Capitainerie du port - garde-côtière



Aux Capitaineries de port sont historiquement confiées la discipline et la vigilance sur toutes les activités maritimes et portuaires.

Parmi les principales compétences figurent la sauvegarde de la vie humaine en mer, la sécurité de la navigation et du transport maritime, ainsi que la protection du milieu marin, de ses écosystèmes et la surveillance de l'ensemble de la filière de la pêche maritime, de la protection des ressources à celle du consommateur final. A celles-ci s'ajoutent les inspections sur les navires nationaux marchands, de pêche et de plaisance, conduites également sur les navires marchands étrangers

qui escaladent les ports nationaux. Le corps est commandé par la Marine.

Le Bureau Local Maritime de Policoro est situé via Monte Bianco, 14. Numéro de téléphone : 0835.1978381.

6.6. Service antiviolence et Stalking

Le 1522 est un service public promu par la Présidence du Conseil des Ministres - Département de l'Égalité des Chances. Le numéro, gratuit, est actif 24 heures sur 24, accueille avec des opératrices spécialisées sur les demandes d'aide et de soutien des victimes de violence et de harcèlement. Pour obtenir de l'aide ou même seulement un conseil, appelez le numéro (gratuit également depuis les téléphones mobiles) ou discutez directement avec l'une de nos opératrices via le site www.1522.org. L'accès est en multilingue.

SEGNALE
INTERNAZIONALE
PER SEGNALARE
VIOLENZA
DOMESTICA



7. Services d'utilité publique

7.1. Bureau de poste

Poste Italiane S.p.A., également appelée PT, est une entreprise publique italienne active dans les services postaux, bancaires, financiers, logistiques et de télécommunications et télématique publique. Elle est également chargée du service universel postal sur l'ensemble du territoire national.

Dans les bureaux de poste, vous pouvez : envoyer et recevoir du courrier et des colis; avoir un compte bancaire ou des cartes prépayées pour effectuer des paiements et recevoir de l'argent; obtenir des financements; gérer des économies; payer des bulletins, F24, etc. et transférer de l'argent.

Les bureaux de poste de la zone sont:

- Via Giustino Fortunato, 30 - Policoro
- Via Palmiro Togliatti, 17 - Scanzano Jonico
- Via Roma, 49 - Nova Siri
- Via Giulio Pastore, 1 - Nova Siri scalo
- Via Dante Alighieri, 7 - Rotondella
- Viale Sant'Anna 47 - Tursi
- Via Principe Umberto, 169 - Valsinni
- Via Umberto I, 109 - Colobraro
- Corso Giuseppe Garibaldi, 9 - San Giorgio Lucano
- Via Genova, 1 - Marconia di Pisticci
- Via Covour, 34 - Pisticci



7.2. INPS

L'INPS gère la quasi-totalité de la prévoyance italienne, en assurant la majorité des indépendants et des salariés des secteurs public et privé.



L'INPS gère la liquidation et le paiement des pensions et indemnités de sécurité sociale. Les pensions sont des prestations de sécurité sociale, déterminées sur la base de rapports d'assurance et financées par les cotisations des travailleurs et des entreprises publiques et privées. Par contre, les prestations d'assistance ou "de soutien du revenu" protègent les travailleurs qui se trouvent à des moments particuliers de leur vie professionnelle et

assurent le paiement de sommes destinées à ceux qui ont des revenus modestes et des familles nombreuses. Pour certaines de ces prestations, l'INPS n'intervient que dans la phase de mise à disposition, tandis que pour d'autres, il effectue tout le processus d'attribution. L'INPS gère également la base de données relative au calcul de l'ISE, utilisée par les Communes pour l'octroi des allocations familiales et de maternité, et de l'ISEE, qui permet de bénéficier de certaines prestations sociales facilitées. Les sièges de l'INPS dans la province de Matera sont:

- Matera, via V. Cappelluti, 2b
- Policoro, piazza Aldo Moro (à la mairie)

7.3. INAIL

L'Inail, Institut National d'Assurance contre les Accidents du Travail, est un Organisme public non économique que gère l'assurance obligatoire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Les objectifs de l'INAIL sont les suivants : réduire le phénomène des accidents; assurer les travailleurs exerçant des activités à risque; assurer la réinsertion dans la vie professionnelle des accidentés du travail; mener des activités de recherche et développer des méthodologies de contrôle et de vérification en matière de prévention et de sécurité.

Les bureaux sont situés à:

- Matera, via Lucana, 44
- Policoro, piazza Aldo Moro (à la mairie)



7.4. Agence du Revenu

L'Agence du revenu est une agence fiscale de l'administration publique italienne dépendant du Ministère de l'économie et des finances que exerce les fonctions relatives aux vérifications et contrôles fiscaux et à la gestion des impôts.

- Matera, Piazza Giacomo Matteotti, 18 (près de la gare)
- Policoro, piazza Dante (près de la villa communale)
- Pisticci, Via Cantisano, 5



8. Transport public

8.1 Bus de ville à Policoro

Le service public local de la ville de Policoro est géré par Grassani&Garofalo. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'agence Eraclea Travel via G. Fortunato, 33 (tél. 0835971247)



8.2. Terminal Bus

En outre, dans la ville de Policoro il y a un terminal de bus qui est situé à la Via Puglia près du siège du Commandement de la Compagnie de la Garde de Finance.

8.3. Gare



Dans les communes du littoral ionien il y a des gares ferroviaires.
Les gares actuellement actives sont Policoro -Tursi et Metaponto.
Pour plus d'informations, consultez le site <https://www.trenitalia.com/>

8.4. Taxi et location avec chauffeur

Les services de transport privé comprennent le taxi et la location de voitures avec chauffeur.

- Policoro, Taxi Policoro de Pietro De Virgilio (tel. 3392202709)
- Nova Siri, Stigliano Vincenzo, via Eraclea, 11 (tel. 0835878041)
- Metaponto, Taxi Bernalda-Metaponto, viale Stazione, (tel. 3711914565)
- Pisticci, Taxi Pisticci, piazza Umberto I, (tel. 3711914565)



9. Écoles et formation professionnelle

Le système d'éducation et formation italien est organisé selon les principes de la subsidiarité et de l'autonomie des établissements d'enseignement.

L'État a la compétence législative exclusive pour les "normes générales sur l'éducation" et pour la détermination des niveaux essentiels des services que doivent être garantis sur tout le territoire national.

Les établissements d'enseignement publics ont l'autonomie pédagogique, organisationnelle et de recherche, d'expérimentation et de développement.

Le système éducatif est organisé comme ça:

Système intégré zéro-six ans, non obligatoire, d'une durée totale de six ans, comprenant:

- services éducatifs pour les enfants (communément appelés "crèches") gérés par les autorités locales, directement ou par la signature de conventions, d'autres organismes publics ou par privés, qui accueillent les enfants entre les trois et les trente-six mois;
- école maternelle (également appelée "maternelle" ou "école maternelle"), qui peut être gérée par l'État, les autorités locales, directement ou par la conclusion de conventions, d'autres organismes publics ou par privés, qui accueillent les enfants entre les trois et les six ans.



Premier cycle d'enseignement, obligatoire, d'une durée totale de 8 ans, comprenant:

- École primaire (ex école élémentaire) d'une durée de cinq ans, pour les élèves de 6 à 11 ans;
- École secondaire de premier degré (ex école moyenne inférieure), d'une durée de trois ans, pour les élèves de 11 à 14 ans.

Deuxième cycle d'enseignement, que comprend deux types de parcours:

- école secondaire de deuxième degré (ex école moyenne supérieure), d'une durée de cinq ans, pour les étudiantes et les étudiants ayant achevé avec succès leur premier cycle d'enseignement. Les écoles organisent des parcours de lycée, d'instituts techniques et d'instituts professionnels pour les étudiantes et les étudiants de 14 à 19 ans.

9.1. Crèche

- CRÈCHE COMUNALE "LINUS" de Policoro. Pour informations est nécessaire demander à la Bibliothèque Communale à la place Eraclea (**0835 972895**)
- Crèche Communale de Nova Siri. Pour les informations est nécessaire demander à la Mairie (0835.506215)



9.2. Instituts d'éducation

Les instituts d'éducation comprennent:

- école maternelle
- école primaire
- école secondaire de premier degré

Les instituts sur le territoire sont:

- Istituto Comprensivo n.1 "L. Milani" de Policoro Via Puglia 4 (0835985908)
- Istituto Comprensivo n.2 "Giovanni Paolo II" de Policoro Via Salvador Allende (0835980299)
 - Istituto Comprensivo "Luigi Settembrini" de Nova Siri Via Enrico Fermi, (0835536145)
 - Istituto Comprensivo "Fabrizio De Andre" de Scanzano Jonico Via Tratturo del Re, 10 (0835953056)
 - Istituto Comprensivo "N. Fiorentino" de Montalbano Jonico Via dei Caduti, (0835691019; 0835692890)
 - Istituto Comprensivo "Padre Pio da Pietralcina" de Pisticci Via Marco Polo (0835581507)
 - Istituto Comprensivo "Quinto Orazio Flacco" de Marconia de Pisticci Via Togliatti (0835585372)



Istituto Comprensivo "Albino Pierro" de Tursi Via Roma, 196 (0835/643006)

- Istituto Comprensivo "Isabella Morra" de Valsinni Via Sicilia, (0835818119)

L'institut comprend aussi les sièges de:

- o Colobrano (0835841114)
- o Rotondella (0835848166, 0835504065)
- o Rotondella due (0835848098)
- o San Giorgio Lucano (0835646036)

9.3. Instituts d'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur sur le territoire sont:

IIS "Enrico Fermi" de Policoro - Via Puglia, 8 (0835972034)

IIS "Pitagora" de Policoro - Via Puglia, 24 (0835972101)

École à charte - **Istituto Tecnico "Volta"** de Policoro - Via Siris, 94 (0835973432)

IIS "Pitagora" de Montalbano - Piazza Livorno, 2 Montalbano jonico (0835691582)

Liceo Classico "Vittorio Bachelet" de Nova Siri (0835536138)

Liceo Sportivo de Scanzano jonico (0835691582)

ITEC "Manlio Capitulo" de Tursi - Via Santi Quaranta, sn (0835533378)

IIS "Giustino Fortunato" de Pisticci

Liceo Classico, Piazza Cristo Re Pisticci, 0835581305

IP Servizi Alberghieri e Ristorazione, via S. Giovanni Bosco, Marconia (0835416633)

ITEC Agraria "Giuseppe Cerabona", Piazza Cristo Re Pisticci/Marconia (0835581305)

9.4. Écoles du soir

L'école du soir, dans son acception la plus classique, est une institution d'éducation et formation humaine et professionnelle des personnes adultes, et est entendue modernement comme solution que permet à l'étudiant adulte d'étudier en dehors des horaires de travail diurnes. Sur le territoire il y a les écoles suivantes:

ITEC "Manlio Capitulo" de Tursi

Via Santi Quaranta, sn (0835533337)

Istituto tecnico industriale "Pitagora" de Policoro

Via Puglia, 24 (0835972101)

ITEC Agraria "Giuseppe Cerabona"

Piazza Cristo Re, Pisticci/Marconia (0835581305)

9.5. Centre Provincial Education Adultes

Le CPIA, du point de vue d'organisation et éducatif, se réfère aux institutions éducatives au deuxième degré, qui fournissent parcours d'éducation pour adultes de deuxième niveau; ces points de prestation de deuxième niveau sont "incardnés" dans les institutions éducatives secondaires de deuxième degré.

Dans les CPI on y organisent des parcours de alphabétisation et de apprentissage de la langue italienne, finalisés à obtenir le titre que atteste l'obtention du niveau de connaissance de la langue italienne du niveau A2 du Cadre Européen Commun de référence pour les langues élaboré par le Conseil de l'Europe.

- **CTP di Policoro**
Via Nicola Stigliano, 3 (0835.682710)
- **CTP di Marconia**
Via Quattro Caselli, ex S.M. "Q.O. Flacco", Marconia di Pisticci
Telefono (orario pomeridiano) 0835.585781 – 0835.416003

9.6. Organisme de formation professionnelle

Un organisme de formation professionnelle exerce son activité, en dispensant des parcours d'orientation professionnelle, en organisant activités de stage et en favorisant l'insertion professionnelle et/ou sociale de ses usagers. Les parcours formatifs peuvent être à payer (payés directement par le stagiaire) ou bien gratuit pour les fonds publics (avec appel public des organismes locales, régions, ministères, etc.) et/ou entreprises privées.

Les organismes de formation accrédités près la Région Basilicata sont:

- | | |
|---|---|
| - Ente di formazione e ricerca
Via Fellini, sn Policoro (0835.985891) | - Deainformazione srl
Via Brescia 63/B, Policoro (0835.1855517) |
| - Ente Voltaire / Eureka soc. coop. a r.l.
Via Santacroce, sn Policoro (0835973600) | - Fors soc. coop.
Via Puglia, 63 Policoro (0835.985966) |
| - Scuola Europea
Via Siris, 141 Policoro (0835.973080) | - CJPAEL SAS
via Giovan Battista Insogna, 12 Policoro (0835.1850171) |
| - ESCLA - Ente Scuole Lavoro Basilicata
Via Trento, 45 Nova Siri (0835.536419) | - INNOVATION FAP SRL
Piazza dei Centomila, n.22 Scanzano jonico (0835.953606) |

10. Organisations pour la recherche du travail et la Défense des travailleurs

10.1. Centres pour l'Emploi (CPI)

Un **Centre pour l'Emploi** (CPI) est un office de l'administration publique italienne, de compétence régionale, avec la fonction de activer politiques publiques en matière de travail et de dournir des services en faveur du marché du travail locale.

À Policoro le Centre pour l'Emploi est à la via Monte Coppola, 3 (0835 972017).



Des autres organisations chargées à la récherche du travail pour les chômeurs et les personnes inoccupées sont:

- **Fondazione dei Consulenti per il Lavoro**
Via F. Fellini, sn Policoro

11. Organisations syndicales

Les syndicats sont des associations de travailleurs , nées pour défendre ces mêmes intérêts. En Italie les syndicats les plus importantes sont les suivantes:

CGIL



CGIL - Confederazione Generale Italiana del Lavoro
Siège provincial de Matera – via N. de Ruggieri, 3
Téléphone: 0835.334203

CISL - Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori
Siège provincial de Matera – via E. Majorana, 31
Téléphone: 0835.336431



UIL - Unione Italiana del Lavoro
Siège provincial de Matera – via Annunziatella, 34
Téléphone: 0835.344036

12. Culture locale

Musée Nationale de la Siritide, viale Colombo, 8 Policoro (0835.972154)

Musée de Metaponto, via D. Adamesteanu, 21 Metaponto-Bernalda (0835 745327)

Musée Naturalistique WWF, Viale Mascagni, Policoro (0835 182 5157)

Maison-Musée Albino Pierro, Corso Umberto I, 4, Tursi (333.6401629)



13. Lieux de Culte

13.1. Lieux de culte de foi catholique

- Colobraro – Église San Nicola de Bari
- Montalbano jonico - Église Santa Maria delle Grazie
- Montalbano jonico - Église di San Rocco
- Nova Siri – Église Santa Maria Assunta
- Nova Siri Scalo – Église S. Antonio de Padova
- Policoro – Église Buon Pastore
- Policoro – Église S. Maria del Ponte
- Policoro – Église San Francesco de Assisi
- Rotondella – Église Sant’Antonio de Padova
- Rotondella – Église Santa Maria delle Grazie
- Scanzano Jonico - Église Maria SS. Annunziata
- Tursi – Cathédrale Maria SS. Annunziata
- Tursi – Église Beata Vergine del Rosario
- Tursi – Église Maria SS. Regina del Mondo
- Tursi – Église San Filippo Neri
- Tursi – Église San Michele Arcangelo
- Tursi – Église Santa Maria Maggiore
- Tursi - Sanctuaire Basilique Maria SS. di Anglona
- Valsinni – Église Santa Maria Assunta



13.2. Lieux de culte de foi orthodoxe



- San Costantino Albanese – Église de Saint Costantin le Grand
- San Paolo Albanese - Église catholique de culte grec-byzantin Exaltation de la Sainte Croix

NUMEROS D'URGENCE EN ITALIE

Si vous êtes en grande difficulté et avez besoin d'aide, le numéro unique à appeler en cas d'urgence en Italie est le **112**, un numéro gratuit à composer sans préfixe : l'opérateur mettra les personnes directement concernées en contact avec l'autorité ou le service le plus approprié.

Pour des besoins limités à des zones précises, il est également possible d'appeler les numéros suivants :

- Police d'État : **113** (accidents, vols, etc.).
- Pompiers : **115** (incendies, urgences météorologiques).
- Service d'urgence et d'urgence médicale : **118** (besoins liés à la santé). Ce numéro est également à garder à l'esprit en cas de secours en montagne ou en grotte.
- Assistance routière : à toute heure de la journée, pour les automobilistes en cas d'urgence, l'assistance est garantie par l'Automobile Club d'Italie (ACI), une Fédération de 106 Automobile Clubs provinciaux, qui représente et protège les intérêts de l'automobile italienne. Vous pouvez contacter le numéro 803.116 ou visiter le site officiel de l'ACI.
- Garde forestier : **1515**
- Voyageurs informés : **1518**
- Sauvetage en mer : **1530**